

Ve UNIVERSITÉ D'ÉTÉ  
SAF – SM – SNJ

## FABRIQUE DE L'OPINION ET NÉGATION DE L'ÉTAT DE DROIT

### PROGRAMME

Vendredi 20 septembre 2024

9h00 – 13h30

Maison des avocats - Salle Monnerville  
2 rue de Harlay - 1er arrondissement – Paris

9h00 - 9h20 : Accueil des participants et propos introductifs

9h20 - 9h50 : La fabrique de l'opinion, perspectives historiques  
**Johann CHAPOUTOT**, historien

9h50 - 10h20 : « Médias et extrême droite »  
**Samuel BOURON**, Sociologue

10h20 - 10h50 : Débats avec le public

10h50 - 11h00 : Pause

11h00 - 12h00 : « Menaces sur l'Etat de droit : quelle responsabilité pour les médias ? »  
Modérateur, **Antoine CHUZEVILLE** (secrétaire général du SNJ)  
**Denis SALAS**, magistrat  
**Loris GUEMART**, journaliste

12h00 - 12h45 : « Pluralisme et pratiques »  
Modératrice, **Amélie MORINEAU**, membre de la commission « libertés, droits de l'Homme » du CNB  
**Nadia SWEENY**, journaliste  
**Yann GUEGAN**, vice-président du CDJM (conseil de déontologie journalistique et de médiation)  
**Caroline MECARY**, avocate

12h45 - 13h15 : Débat avec le public

13h15 : Propos conclusifs

## « Fabrique de l'opinion et négation de l'État de droit »

Le 12 juin dernier, après le premier tour des élections législatives plaçant l'extrême droite en tête des suffrages, le Syndicat des Avocats de France (SAF), le Syndicat de la Magistrature (SM) et le Syndicat National des Journalistes (SNJ) signaient ensemble, aux côtés de nombreuses organisations, un texte d'appel à la lutte contre l'extrême-droite. On pouvait notamment y lire : « *Dans la société que nous voulons, la liberté, l'égalité, la démocratie, la solidarité et l'Etat de droit ne sont pas des mots vides de sens mais les principes mêmes qui organisent notre vie commune, notre avenir commun* ». Les mobilisations citoyennes dans le cadre de la campagne des législatives post-dissolution ont heureusement permis d'éviter une majorité absolue d'extrême droite à l'Assemblée nationale. Toutefois, la menace continue de planer sur la République et le débat public semble plus polarisé que jamais. Or, ce n'est pas un hasard.

Plusieurs milliardaires, propriétaires de médias ou de réseaux sociaux opérant en France, mènent des projets de « fabrication de l'opinion » dans le but à peine dissimulé de favoriser des régimes autoritaires en soutien aux intérêts des classes dominantes et des grands groupes financiers, fragilisant ainsi les fondements de l'État de droit avec des discours haineux, antidémocratiques, xénophobes et racistes.

Justice et médias ont ceci de commun qu'ils sont tout deux reconnus comme des contre-pouvoirs vitaux à la démocratie. Hélas, de même que la justice est de plus en plus assignée à un rôle d'auxiliaire de la répression et d'un ordre public d'inspiration néo-libérale-sécuritaire, voire autoritaire, l'écosystème médiatique actuel contribue activement au travail de sape réalisé par ailleurs par les gouvernants et certains protagonistes du débat public vis-à-vis de l'État de droit et de la mise en concurrence mensongère des légitimités, la légitimité juridique d'un côté, la légitimité de la souveraineté populaire de l'autre.

Dans ce contexte, quelle est la responsabilité des médias et des journalistes ? Comment garantir le pluralisme sans plonger dans le chaos informationnel ? Quelle riposte peuvent organiser les défenseurs de l'Etat de droit ? Quelle place pour la régulation et la déontologie professionnelle ?

Ce sont quelques-unes des questions dont nous souhaitons débattre ensemble ce 20 septembre, pour cette nouvelle université d'été du SAF, du SM et du SNJ.

Nous tenons à vous remercier toutes et tous pour votre présence, particulièrement les universitaires, avocats, magistrats et journalistes qui ont accepté d'intervenir aujourd'hui.